

Compte-rendu de la CAPA PLP (14 juin 2019)

1- Tableau d'avancement à la hors classe (rentrée scolaire 2019)

M. Vaysse, secrétaire général adjoint de l'académie, présente le tableau. **287 PLP sont promouvables** (agents comptant au 31 août 2019 **au moins deux ans d'ancienneté dans le neuvième échelon** de la classe normale). Tous les PLP ont vocation à accéder à la hors classe sauf dans 2 cas :

- Agents qui ont débuté leur carrière d'enseignant tardivement
- Agents qui rencontrent des difficultés importantes et durables dans l'exercice de leur métier.

Pour information, le barème pour la hors classe prend en compte 2 éléments :

- La **valeur professionnelle (points Recteur)** : elle correspond à l'appréciation du Recteur formulée à partir des avis du chef d'établissement et de l'inspecteur (voir tableau ci-dessous)
- La **valeur barème** : elle correspond à l'ancienneté au 1^{er} septembre 2019 (voir tableau ci-dessous).

En cas d'égalité de points au barème, c'est l'ancienneté dans le corps, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon puis la date de naissance qui est pris en compte pour classer les promouvables (plus prise en compte de la parité homme-femme, représentative du corps).

Valeur professionnelle	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
A consolider	95

Échelon et ancienneté dans l'échelon	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2 (ans)	0 an	0
9+3	1 an	10
10+0	2 ans	20
10+1	3 ans	30
10+2	4 ans	40
10+3	5 ans	50
11+0	6 ans	60
11+1	7 ans	70
11+2	8 ans	80
11+3	9 ans	100
11+4	10 ans	110
11+5	11 ans	120
11+6	12 ans	130
11+7	13 ans	140
11+8	14 ans	150
11+9 et plus	15 ans et plus	160

Pour la rentrée 2019, l'académie s'est vue attribuer un **quota de 49 promus**. Le barème du dernier promu est de **175 points**.

Dans les 49 premiers du classement, 2 agents ont eu une opposition du Recteur (pour insuffisance professionnelle). Dans les 2 cas, vote sur le maintien de l'opposition : 10 pour (administration) et 9 contre (unanimité des organisations syndicales, moins un absent).

Pour respecter la parité homme-femme (51% d'hommes dans les promouvables mais 57% dans les 49 premiers), 2 femmes supplémentaires (plus loin dans le classement) sont promues.

Le Sgen-CFDT demande que les agents qui ont subi une opposition (à l'accès à la hors classe) bénéficient automatiquement d'un rendez-vous avec leur chef d'établissement et l'inspecteur de leur discipline afin de faire le point et ainsi permettre de lever éventuellement l'opposition l'année suivante.

Le Sgen-CFDT est aussi intervenu pour souligner que la période transitoire est très mal vécue par nos collègues des 10ème et 11ème échelon qui voient leurs appréciations figées (alors que leur travail et leurs pratiques évoluent).

2- Dispositif PARADE

Il s'agit du plan académique de remédiation et d'accompagnement des enseignants (PARADE), dispositif pour la remédiation et l'accompagnement des enseignants en difficulté face à la gestion des élèves, des classes et des groupes. 9 PLP vont bénéficier de ce dispositif et donc de formations.

3- Mouvement intra-académique

Mme Simon, adjointe à la Responsable de la DPE) présente les chiffres de ce mouvement :

- 102 postes étaient ouverts au mouvement intra dont 10 SPEA (postes spécifiques académiques).
- 154 PLP ont participé au mouvement, 83 ont une mutation dont 68 sur vœux et 15 en extension
- A l'issue du mouvement, 26 postes restent vacants dont 8 SPEA

Les élus CAPA PLP Sgen-CFDT : Dorothee SAUSSARD-COLARD - Bénédicte HERARD - Francis CURTY – Jérôme CADOT